

## Silverwax 905

### SECTION 1: IDENTIFICATION

<b>Identificateur du produit</b>	Silverwax 905
<b>Autres moyens d'identification</b>	Nettoyant de sèves d'arbre
<b>Famille du produit</b>	Nettoyant
<b>Usage recommandé</b>	Nettoyant de sèves d'arbre.
<b>Fabricant</b>	Laboratoire Hygienex Inc. 6400 Zéphirin-Paquet Québec, Québec, G2C-0M3 (418) 522-2332 www.hygienex.com
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	CANUTEC, (613) 996-6666
<b>Numéro de la FDS</b>	905

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification

Liquides inflammables - catégorie 3; Irritation cutanée - catégorie 2; Irritation oculaire - catégorie 2; Danger par aspiration - catégorie 1

#### Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :

Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

H226 Liquide et vapeur inflammables.

H315 + H320 Provoque une irritation de la peau et des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseil(s) de prudence :

Prévention :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues, et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique, de ventilation, et d'éclairage antidéflagrant.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P264 Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du

Identificateur du produit : Silverwax 905 - Ver. 1

FDS No. : 905

Date de préparation : le 17 mai, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Page 01 de 06

visage.

Intervention :

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

P331 Ne PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

Stockage :

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination :

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy	64742-48-9	30-60	Sans Objet	Sans Objet
Diethylene glycol monobutyl ether	112-34-5	30-60	Sans Objet	Sans Objet
Propylene glycol mono-n-butyl ether	5131-66-8	7-13	Sans Objet	Sans Objet
Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., compds. with 2-propanamine	68584-24-7	1-5	Sans Objet	Sans Objet

### SECTION 4: PREMIERS SOINS

#### Mesures de premiers soins

##### Inhalation

Prendre des précautions afin de prévenir un incendie (p. ex. enlever les sources d'inflammation). Transporter à l'air frais. Garder au repos dans une position confortable pour respirer. Si la victime éprouve des symptômes respiratoires (p. ex. toux, dyspnée, sifflement), appeler un Centre antipoison ou un médecin.

##### Contact avec la peau

Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique résiduel. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin.

##### Contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

##### Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement spontané, s'étendre sur le côté dans une position de récupération. Se rincer la bouche à nouveau avec de l'eau. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

### SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

#### Agents extincteurs

##### Agents extincteurs appropriés

Utiliser de la mousse extinctrice ou un autre agent extincteur convenable. Dioxyde de carbone, poudre chimique

Identificateur du produit : Silverwax 905 - Ver. 1

FDS No. : 905

Date de préparation : le 17 mai, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Page 02 de 06

sèche ou mousse extinctrice appropriée.

### **Dangers spécifiques du produit**

Peut s'enflammer s'il est chauffé à de hautes températures. Voir la Section 9 (Propriétés physiques et chimiques) pour les points d'éclair et les limites d'explosivité. Le chauffage augmente le dégagement de vapeurs toxiques.

### **Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers**

Évacuer le secteur. Combattre l'incendie à partir d'une distance sécuritaire ou d'un endroit protégé. Approcher l'incendie en amont afin d'éviter les vapeurs ou les gaz dangereux. Utiliser de l'eau pulvérisée afin d'éloigner les déversements des sources d'inflammation. NE PAS épandre d'eau directement sur le déversement.

Les pompiers peuvent entrer dans la zone s'ils portent un APRA à pression positive et une tenue de feu complète.

## **SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

### **Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter un équipement de protection approprié. Augmenter la ventilation de la zone ou déplacer le récipient non étanche vers une zone bien aérée et sécuritaire. Éliminer toutes les sources d'ignition. Utiliser un équipement mis à la terre et antidéflagrant. Retirer ou isoler les matières incompatibles et tout autre matériel dangereux.

### **Précautions relatives à l'environnement**

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement. Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau. Si le déversement se produit dans un bâtiment, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos. Réduire au minimum l'utilisation d'eau afin de prévenir la contamination de l'environnement.

### **Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Examiner la Section 7 (Manutention) de la présente fiche de données de sécurité avant de procéder au nettoyage. Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. NE PAS utiliser des matières combustibles comme la sciure. Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination. Couvrir la surface du déversement avec le type de mousse approprié afin de réduire le dégagement de vapeur. Retirer ou récupérer le liquide au moyen de pompes ou d'équipement d'aspiration. Rincer la zone du déversement.

## **SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE**

### **Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas inhaler ce produit. Éviter le contact cutané répété ou prolongé. Éviter tout contact avec les yeux. Ne pas avaler. N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate. Éviter de produire de la vapeur ou des brouillards. Éviter le rejet dans l'environnement. En cas de déversement ou de fuite, porter immédiatement un appareil respiratoire de situation d'urgence et quitter les lieux. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues, et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Éviter tout chauffage qui augmentera la quantité de vapeurs. Éviter tout contact accidentel avec des produits chimiques incompatibles. Ne pas utiliser à de hautes températures sans évaluation complète de la sécurité. NE PAS manger, boire ou stocker de la nourriture sur les lieux de travail. Bien se laver les mains après avoir manipulé ce produit et avant de manger, d'utiliser les toilettes ou de quitter le lieu de travail.

### **Conditions de sûreté en matière de stockage**

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : frais, à température contrôlée, bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil et loin de la chaleur et des sources d'ignition, isolé des matériaux incompatibles (voir la Section 10 : Stabilité et réactivité).

## **SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **Mesures de protection individuelle**

#### **Protection des yeux et du visage**

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Identificateur du produit : Silverwax 905 - Ver. 1

FDS No. : 905

Date de préparation : le 17 mai, 2018

Date de la plus récente  
version révisée :

Page 03 de 06

### Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes). Porter un vêtement de protection contre les produits chimiques et un appareil de protection respiratoire.

### Protection des voies respiratoires

Porter un respirateur à filtre de particules approuvé NIOSH muni d'un filtre N95, R95 ou P95.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Incolore claire.
Odeur	De naphthaline
Solubilité	Légèrement soluble dans l'eau
Autres informations	
État physique	Liquide

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation. Peut causer un incendie s'il est chauffé. Oxydant fort. Peut intensifier un incendie.

### Stabilité chimique

Habituellement stable.

### Conditions à éviter

Chaleur. Hautes températures. Lumière du soleil.

### Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique).

## SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy	> 2500 mg/m <sup>3</sup> (rat) (4 heures d'exposition) (vapeur)	> 5000 mg/kg (rat)	> 5000 mg/kg (lapin)
Diethylene glycol monobutyl ether		5000 mg/kg (rat)	2764 mg/kg (lapin)
Propylene glycol mono-n-butyl ether	3.5 mg/L (rat) (4 heures d'exposition)	3300 mg/kg (rat)	2000 mg/kg (rat)

Oral ATEmix = 4823.86 mg/kg

0% of the mixture consists of an ingredient or ingredients of unknown acute toxicity (oral)

Dermal ATEmix = 3427.97 mg/kg

0% of the mixture consists of an ingredient or ingredients of unknown acute toxicity (dermal)

### Corrosion/Irritation cutanée

Aucun renseignement n'a été trouvé.

### Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Peut causer une grave affection oculaire selon les renseignements relatifs à des matières très semblables.

### Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

#### Inhalation

Identificateur du produit : Silverwax 905 - Ver. 1

Date de préparation : le 17 mai, 2018

Date de la plus récente version révisée :

FDS No. : 905

Page 04 de 06

Peut être toxique par inhalation.

#### Absorption par la peau

Aucun renseignement trouvé.

#### Ingestion

Aucun renseignement trouvé.

#### Cancérogénicité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

#### Toxicité pour la reproduction

##### Développement de la progéniture

Aucun renseignement n'a été trouvé.

##### Fonction sexuelle et la fertilité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

##### Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

## SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.

### Écotoxicité

#### Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
Diethylene glycol monobutyl ether	2400 mg/L (Lepomis macrochirus (crapet arlequin); 48 heures; statique)	100 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		

## SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

### Les méthodes d'élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
TMD au Canada	UN1268	LIQUIDE INFLAMMABLE (PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S)	3	III

**Précautions spéciales** Sans objet

**Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC**

Sans objet

## SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%):

Aucun des composants n'est supérieur à 0.1%

Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%):

Voir Section 3.

Identificateur du produit : Silverwax 905 - Ver. 1

FDS No. : 905

Date de préparation : le 17 mai, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Page 05 de 06

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

<b>Date de préparation</b>	le 17 mai, 2018
<b>Signification des abréviations</b>	CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent
<b>Références</b>	<a href="https://echa.europa.eu/fr/">Https://echa.europa.eu/fr/</a> <a href="http://www.csst.qc.ca/Pages/index.aspx">http://www.csst.qc.ca/Pages/index.aspx</a> . Security data sheets of the suppliers.
<b>Autres informations</b>	Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les conditions d' utilisation et de la manipulation du produit sont au-delà du contrôle du vendeur. L'utilisateur est responsable d'évaluer toutes les informations disponibles lors de l'utilisation du produit peu importe son usage et de se conformer à toutes lois et tous règlements fédérales, provinciales et locaux.